

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex
Tél. : 01 46 11 37 00 - Fax : 01 46 11 39 40
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFAQ AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLEMENT DE CERTIFICATION

**MARQUE NF ENVIRONNEMENT
SACS POUBELLE**

Sacs pour la collecte et la précollecte de déchets

PARTIE 5

INTERVENANTS

SOMMAIRE

- 5.1. **AFNOR CERTIFICATION**
- 5.2. **Organisme mandaté**
- 5.3. **Organismes d'audits**
- 5.4. **Organismes d'essais**
- 5.5. **Comité français des Ecolabels**
- 5.6. **Comité spécialisé**

Rev. 1 – Octobre 2002

5.1. AFAQ-AFNOR CERTIFICATION

AFAQ-AFNOR CERTIFICATION est l'organisme propriétaire de la marque NF Environnement. C'est elle qui développe les règlements de certification et qui les fait évoluer.

5.2. ORGANISME MANDATE

AFAQ-AFNOR CERTIFICATION confie la gestion sectorielle de l'application de la Marque au LNE (Service Certification et Conformité Technique).

Le LNE ainsi mandaté est responsable vis-à-vis de AFAQ-AFNOR CERTIFICATION de toutes les opérations de gestion qui lui sont confiées, conformément à l'article 7.1 des Règles générales de la Marque NF.

Le LNE est responsable vis à vis d'AFAQ-AFNOR CERTIFICATION de toutes les opérations de gestion qui lui sont confiées telles que :

- ØInstruction des dossiers de droit d'usage
- ØRelation avec les fabricants, notamment pour le contrôle de l'usage correct de la marque
- ØAudits,
- ØEssais,
- ØComptabilité des recettes et dépenses prévues par le présent règlement

Tous les intervenants dans le processus de la marque NF sont tenus, conformément à l'article 9 des règles générales de la marque NF au secret professionnel. Le cas échéant, sur demande des fabricants, une convention peut être signée entre le LNE et le fabricant.

5.3. ORGANISME D'AUDITS

Le LNE confie les audits aux organismes suivants :

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS (LNE)

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS CEDEX 15
Tel. 01 40 43 37 00

Le titulaire ou le demandeur doit faciliter aux agents chargés des audits les opérations qui leur incombent dans le cadre de leur mission.

5.4. ORGANISMES D'ESSAIS

Le LNE confie les essais aux laboratoires indépendants désignés ci-après :

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS (LNE)

Centre Logistique et Emballage (CLE)
29, avenue Roger Hennequin
78197 TRAPPES Cedex
Tél. 01 30.69.10.00.

Les laboratoires d'essais indépendants sont choisis en tenant compte de l'accord AFNOR CERTIFICATION-COFRAC sur le choix des laboratoires d'essais de la Marque NF.

5.5. COMITE FRANÇAIS DES ECOLABELS

Le Comité Français des Ecolabels est constitué de représentants des professionnels, de représentants de la défense des consommateurs et de protection de l'environnement, de représentants des pouvoirs publics, d'un représentant de l'ADEME et d'AFNOR CERTIFICATION.

Ce Comité Français des Ecolabels émet un avis sur :

- ◆ les projets de règlement et les modifications à apporter aux règlements de certification.
- ◆ les décisions à prendre, lorsque le secrétariat du Comité le sollicite, en particulier en ce qui concerne l'accord, le refus, le maintien, la suspension ou le retrait du droit d'usage de la marque NF Environnement
- ◆ les régimes financiers de la marque NF Environnement

5.6. COMITE SPECIALISE

Le comité spécialisé de la marque NF Environnement – sacs poubelles est chargé de donner un avis objectif sur le(s) dossier(s) et les décisions à prendre en application du règlement de certification NF Environnement Sacs poubelle.

Il est constitué :

- d'un responsable de certificat NF,
- du responsable du certificat NF-Environnement – sacs poubelle
- de l'auditeur ayant réalisé l'audit d'admission, de suivi ou de contrôle renforcé